
Le secteur de la forêt et du bois en Roumanie : Lutte contre les coupes illégales et crise autour du prix du bois : origines et tentatives de régulation

Résumé

La Roumanie dispose d'un domaine forestier important en termes de surface, encore largement dominé par les propriétés de l'Etat, et largement géré par son office national ROMSILVA. L'industrie du bois affiche un certain dynamisme, notamment au niveau de l'industrie de transformation qui a attiré de nombreux investisseurs étrangers. Ce secteur d'activité a réalisé un chiffre d'affaires total de 5 Mds EUR en 2016 (6 Mds en 2015¹). Suite à des prises de consciences de défrichages illégaux de grande ampleur, la Roumanie a réformé à l'été 2015 son code forestier et mis en place des mesures très restrictives afin de lutter contre les coupes illégales de bois et d'assurer un développement durable du domaine forestier. Ces restrictions seraient à l'origine des fortes montées des prix du bois liées à la diminution de la ressource notamment sur le bois de chauffage. Les relations commerciales avec l'Ukraine pourraient elles aussi avoir joué un rôle. Le principal enjeu des autorités nationales est de trouver un équilibre entre la lutte contre la talle et le commerce illégal de bois et la prise en compte des intérêts économiques du secteur du bois, afin de ne pas freiner son développement, synonyme d'emplois en zones rurales. Mais il s'agit également de protéger la part de la population roumaine dépendante des ressources en bois pour se chauffer.

1. Un secteur forestier important et un développement de la première transformation

a. Le domaine forestier roumain entre propriété d'Etat et rétrocessions

La Roumanie dispose d'un domaine forestier important en termes de surfaces plantées : 7,05 M ha recensés en 2017 en Roumanie selon la définition de la FAO². Ces forêts sont constituées à 70% de feuillus qui sont principalement utilisés dans l'industrie du meuble. Cette surface est scindée entre le Fonds Forestier National qui compte plus de 6,5 M ha de forêts et qui est régi par le Code Forestier, soit **27% de la surface du pays**, et 500 000 ha qui sont considérés comme de la forêt au sens de la FAO mais qui ne sont pas soumis au régime forestier, comme par exemple les prairies boisées ou les espaces verts en ville³. De plus, on trouve dans ce domaine forestier une estimation de 225 000 ha de forêts primaires⁴ à haute valeur environnementale, dont environ 24 000 ha sont inscrits au Patrimoine Mondial de l'UNESCO⁵. Les surfaces forestières ont augmenté faiblement ces dernières années avec **+0,1% de croissance annuelle** entre 2011 et 2017. Malgré la mise en place de procédures de rétrocession depuis les années 1990, la forêt reste **majoritairement la propriété de l'Etat** et des collectivités locales qui détiennent 64,5%

¹ http://www.consiliulconcurrentei.ro/uploads/docs/items/bucket13/id13136/raport_final_lemn_neconfidential.pdf

² Source NFI (Inventaire National des Forêts Roumanie) basée sur la définition de la FAO (1999) : sont définis comme forêts des terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectare (5 000m²) avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à 5 mètres et un couvert forestier de plus de 10%, ou avec des arbres capables de remplir ces critères.

³ Pour ces zones de végétation forestière, le Code forestier s'applique à la mise en œuvre des règlements techniques forestiers relatifs à l'évaluation du bois et à la réglementation du mouvement du bois

⁴ Il s'agit d'une estimation, en effet, selon les dispositions du Code forestier, les forêts vierges et quasi vierges sont strictement protégées et incluses dans le "Catalogue national des forêts et des quasi-vierges". Les autorités forestières ont mis au point le cadre juridique nécessaire à l'identification de ces forêts. En conséquence, un catalogue national a été créé et contient actuellement une surface forestière de 21 100 hectares déjà officiellement inscrite, le processus étant en cours pour d'autres surfaces, qui sont en train d'être évalué et approuvée selon les dispositions légales. Les forêts primaires sont également appelées forêts vierges par les ONG (WWF).

⁵ UNESCO : [Forêts primaires et anciennes de hêtres des Carpates et d'autres régions d'Europe](#)

de la surface forestière contre 35,5% qui appartiennent à des entités privées (particuliers, associations, églises...) (INS, 2018). La rétrocession des surfaces forestières s'effectue en deux étapes : la *validation* et la *mise en possession*. En 2017, le bilan des rétrocessions s'élevait à 3,3 M ha *validés* dont 3,16 M ha *mis en possession*, autrement dit, 3,16 M ha qui ont été privatisés. Parmi les futurs propriétaires des hectares de forêt *validés* on trouve des particuliers (1,4 M ha), des Unités Administratives Territoriales (0,970 M ha), des formes associatives de propriété (0,765 ha) ainsi que d'autres entités juridiques (0,156 ha).⁶

b. Types de propriétés et évolution des prélèvements de bois

Les surfaces relatives aux forêts privées sont très fragmentées : 20% font moins de 10 ha et comptent plus de 828 000 propriétaires, tandis que celles de plus de 10 ha comptent 2 200 propriétaires. Le domaine de l'Etat compte 3,2 M ha et est géré par la Régie Nationale des Forêts, Romsilva, qui s'occupe de la mise en place des aménagements forestiers⁷ et de la commercialisation du bois qui y est récolté. Romsilva peut également mettre en place des aménagements forestiers sur les parcelles de clients privés sous contrat. Chaque année, le volume de bois autorisé à être récolté est calculé pour chaque parcelle de forêt par le Ministère des Eaux et Forêts sur la base de plans de gestion forestière. Ce calcul dépend de différents facteurs tels que les capacités de régénération des forêts, dont l'estimation moyenne est de 7,8 m³/ha/an⁸, de la durée du plan de gestion sur la parcelle concernée et de paramètres spécifiques aux bois présents sur la parcelle (âge des peuplements, essences...). Sur la période 2015-2017, le volume global autorisé à la récolte était en légère augmentation : il est passé de 18,1 M m³ en 2015 à 18,3 M m³ en 2017 (+3,2%), mais a enregistré une légère baisse en 2016 à 17,2 M m³ (-3,6 % par rapport à 2015). Les stocks de bois sur pied étaient estimés à **2,22 Mds de m³** en 2016⁹, la Roumanie en prélevait 0.82% par an. En comparaison avec la France qui dispose d'un stock quasiment similaire, soit **2,7 Mds m³**, les prélèvements s'élevaient à 60,7 Mds m³, soit 2.25% du stock prélevé par an. Les prélèvements de bois officiellement enregistrés¹⁰ (Institute National de Statistique) ont augmenté de 7% entre 2010 et 2017, respectivement de 17 M m³ et 18,3 M m³ dont un maximum en 2013 avec près de 19,2 M m³ récoltés¹¹. La majorité des coupes sont effectuées par Romsilva, ainsi en 2016, 17,2 M m³ ont été récoltés dont 50,7% dans les forêts gérées par Romsilva, 28,9% dans les propriétés privées et 15,6% dans les propriétés publiques des unités administratives territoriales.¹² Si les prélèvements n'atteignent pas les quotas autorisés, le Code Forestier prévoit que le volume non prélevé peut être reporté l'année suivante avec l'approbation de l'autorité publique centrale en charge de la sylviculture¹³.

c. Le secteur économique du bois en Roumanie : l'exploitation/prélèvement

En 2016, le secteur du bois représentait 3,5% du PIB roumain, soit 5 Mds EUR, dont seulement 520 M EUR dans l'exploitation du bois et dénombrerait 142 676 employés officiels dont près de 25 000 dans l'administration forestière¹⁴.

Le code forestier définit deux types de bois : le bois industriel (pour la transformation) et le bois de biomasse (pour le chauffage essentiellement). L'activité de prélèvement est officiellement assuré par 12 537 entreprises, dont seulement 5 000 d'entre elles possèdent un permis d'autorisation pour récolter le bois. Parmi ces 5 000 entreprises, 3% ont une capacité de prélèvement inférieure ou égale à 5 000 m³, 17% ont une capacité entre 5 000 et 20 000 m³ et enfin 80% ont une capacité supérieure à 20 000 m³. Romsilva est la principale entreprise d'exploitation de bois avec une capacité d'exploitation annuelle d'environ 1,5 M m³.

⁶ Source Romsilva. [Bilan des rétrocessions forestières](#) au 30/09/2017.

⁷ L'aménagement forestier est le plan de gestion technique d'une propriété forestière, généralement pour 10 ans, et il est obligatoire par la loi en Roumanie au-delà de 100 ha. Ce plan (aménagement) est établi par des contractuels (firmes privées ou l'Institute national de recherches forestières), il est approuvé par l'Ordre du Ministre et il est lettre de loi pour le propriétaire. La mise en place /suivi des règles de l'aménagement peut être faite par Romsilva ou par les administrateurs privés (les districts forestiers privés).

⁸ Université de sylviculture de Brasov

⁹ Source [NFI. Inventaire National des Forêts Roumanie](#).

¹⁰ Exclusion des coupes illégales

¹¹ Le volume moyen récolté par ha est différent selon le type de propriété : 2,8 m³/an/ha dans les forêts de l'Etat ; 2,5 m³/an/ha dans les forêts des unités administratives territoriales ; 2,2 m³/an/ha dans les forêts des particuliers (personnes physiques).

¹² [Raport privind starea pădurilor romaniei 2016](#), Ministerul Apelor si Padurilor

¹³ Romsilva

¹⁴ Université de sylviculture de Brasov

En effet, le Rapport annuel sur l'état des forêts établi par le Ministère des Eaux et Forêts en 2018¹⁵ fait part du fait que : en 2017 un volume de 18,316 M m³ a été récolté, dont 9, 684 M m³, soit 52,9% a été récolté dans les forêts publiques, duquel 1,537 M m³ a été récolté par les unités d'exploitation appartenant à Romsilva, soit 8,4% du volume total récolté dans le pays. En termes de nature de produits, Romsilva a mis sur le marché en 2016 9,56 M m³ de bois, dont 6,7 M m³ de produits principaux et 2,86 M m³ de sous-produits ; et son chiffre d'affaires avait atteint 400 M EUR, en hausse de 15% par rapport à 2015¹⁶. Par ailleurs, ce secteur est régulé et chaque entreprise d'exploitation détient un volume maximal de bois à récolter. Ce serait ce système spécifique de régulation qui permettrait à la fois le contrôle sur les capacités d'exploitation existantes dans le pays et leur conformité aux exigences de la régulation (concernant, par exemple, le type d'équipement utilisé pour le débardage), et la protection des plus petites entreprises contre le développement anti-concurrentiel de grandes entreprises de transformation du bois.

Parmi les prélèvements totaux de bois, 30 à 40% sont chaque année destinés au bois de biomasse. En effet, 90% de la population rurale et 15% de la population urbaine mobilise du bois comme source d'énergie, cela représente environ 3,5 M de foyers soit 45% de la population roumaine et une consommation annuelle estimée selon les sources, entre 7,15 M m³¹⁷ et 19 M m³¹⁸ de bois de chauffage. Ce bois peut être prélevé dans les propriétés privées ou auprès d'entreprises de commercialisation. On estime à 3 683 sur 12 957¹⁹ le nombre de villages roumains, répartis dans 2 035 UAT, qui sont directement dépendants des forêts de l'Etat pour leur consommation quotidienne en bois de chauffage.²⁰

d. La transformation du bois : un secteur dynamique

Le poids économique du secteur du bois est estimé à 5 Mds EUR en 2016, dont près de 3 Mds EUR au niveau de la transformation du bois²¹.

Parmi les 50 premières entreprises du segment de la transformation de bois, on distingue trois groupes autrichiens : Holzindustrie Schweighofer (380 M EUR de CA), Kronospan (321 M EUR), Egger (329 M EUR) ; et un groupe turc : Kastamonu (162 M EUR) qui dominent le marché. Ces 4 entreprises concentraient à elles seules 1,19 Md EUR de chiffre d'affaires en 2017. Holzindustrie Schweighofer est la plus grande usine de transformation de bois en Europe : 1 300 employés, 6 sites de productions et 70 pays clients.

Ces entreprises se fournissent en bois en provenance de Roumanie mais également d'autres pays. Le volume de bois exploité est relativement stable sur la période 2011-2016 avec une moyenne de 16,7 M m³/an (dont import). D'après l'Association des Producteurs de Meubles Roumains, le volume de meubles produits industriellement s'établissait à 2,6 Mds EUR en 2017, un chiffre relativement stable par rapport à 2016.

2. Quelle réponse à la surexploitation illégale du fonds forestier national ? Et quelles conséquences ?

a. Mise en évidence des coupes illégales

En 2015, un rapport de la cour des comptes européens accuse la Roumanie ainsi que 3 autres pays européens de ne pas avoir transposé le droit européen de lutte contre l'introduction de bois illégal sur le marché européen²². Par ailleurs, un rapport d'audit établi par la Cour des comptes roumaine (2014) indique que "au cours de la période 1990-2010, la surface du fonds forestier - propriété publique de l'État a diminué de 3 M ha, par rétrocession à personnes physiques et morales, suivant l'application du droit foncier ". Diverses sources estiment de ce fait à 0.3 M ha de forêt volatilisés ou dégradés entre 1990

¹⁵ <http://apepaduri.gov.ro/wp-content/uploads/2014/07/Starea-pădurilor-în-anul-2017.pdf>

¹⁶ Termene.ro

¹⁷ Ministerul Energiei Strategia Energetică a României 2016-2030, cu perspectiva anului 2050

¹⁸ Institutul National de Statistica (INS (2009) Consumurile energetice în gospodăria în anul 2009.

http://www.insse.ro/cms/files/publicatii/CENG_publicatie_tabele.pdf.

¹⁹ SAT, Administration Territoriale

²⁰ Romsilva ; [Lege pentru asigurarea lemnului de foc pentru populatie](#), Crai Nou, 2017

²¹ Registre national du commerce ; le rapport Conseil de la Concurrence indique qu'en 2015 le chiffre d'affaire de l'industrie primaire du bois est de 2,93 M €.

²² https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR15_13/SR_FLEGT_EN.pdf

et 2010 en Roumanie. En parallèle, des ONG, telles que Greenpeace, Environmental Investigation Agency et WWF accusent un trafic illégal de bois très important et en progression jusqu'en 2015 (avec 1,1 M m³ de bois illégalement coupés en 2014, le gouvernement parle de 8,8 M m³ par an entre 2008 et 2014²³). Le bois illégalement abattu et vendu se retrouverait dans les chaînes de productions de grandes filiales internationales²⁴. Toutefois, la part des activités liées aux coupes illégales est très difficile à évaluer, en particulier pour la période 1990-2000, pour laquelle aucune estimation n'est disponible.

Face à l'ampleur du phénomène des coupes illégales de bois, les autorités nationales roumaines ont *de facto* été contraintes de prendre publiquement position et de s'engager sur des solutions concrètes conduisant à des modifications ciblées de leur Code forestier.

b. Modifications du code forestier et mise en application de sanctions

Depuis 2015 et principalement en 2017, en réaction aux menaces de l'UE, la Roumanie a réformé son Code Forestier de 2008 et a adopté une série de textes renforçant le contrôle des exploitations forestières et les sanctions applicables. Ainsi, la Roumanie se dote des outils suivants :

- **Confortement du régime obligatoire d'aménagement du domaine forestier** pour les parcelles supérieures à 10 ha (plan de gestion forestière sur le moyen terme), auparavant, le plan était obligatoire pour toutes les forêts quelle que soit la superficie ;
- **Interdiction d'exploiter le bois** pour les personnes physiques et morales **autres que les opérateurs économiques certifiés** et après demande au procureur régional sauf par exception, les propriétaires forestiers qui peuvent prélever eux-mêmes, sans recourir aux entreprises d'exploitation, jusqu'à 20 m³/an pour les propriétaires de parcelles forestières <10ha.
- Limitation du volume de bois collecté pour les propriétaires forestiers n'ayant pas établi un aménagement forestier à 5 m³/ha/an ;
- Il existe par ailleurs d'autres dispositions légales facilitant la protection des forêts présentant un intérêt (article 16 du code forestier et Décision du gouvernement no 447/2017).

Par ailleurs, afin de prévenir et d'arrêter l'abattage illégal, une série de mesures ont été prises qui ont permis de renforcer la capacité institutionnelle et d'améliorer le cadre juridique :

- les gardes forestiers - des autorités forestières régionales dépendant du ministère des Eaux et Forêts - ont été mis en place, qui, avec les structures de gestion forestière - publiques ou privées sur le territoire, vérifient le respect du régime forestier.
- Et en modifiant la législation forestière, les sanctions ont été renforcées et varient en fonction de la gravité de l'acte, de l'amende à la sanction en passant par une peine d'emprisonnement pouvant aller de 2 à 7 ans ainsi que la possible confiscation du moyen de transport et mesures complémentaires d'amende, qui déterminent le montant final de la sanction proportionnellement à l'acte, ce qui peut être beaucoup plus élevé que l'amende.

Ces dispositions concentrent toutefois les critiques des ONG qui soulignent que 700 000 ha de forêts (soit plus de 10% du fonds forestier national) sont *de facto* exonérés de la mise en place d'un plan de gestion forestière, dont 420 000 ha détenus par des petits propriétaires fonciers dont les parcelles représentent un « risque élevé » en matière de coupes illégales de bois.

Par ailleurs, ces ONG estiment que la limitation de récolte annuelle de bois applicable à ces petits propriétaires forestiers aura pour conséquence de les inciter à pratiquer des coupes illégales sur leurs parcelles, dans la mesure où cette limitation est trop basse par rapport à la croissance moyenne annuelle naturelle (7,8 m³/ha/an).

Les autres dispositions notables concernent :

- l'encadrement des activités économiques exercées en zone forestière (activités récréatives ou de tourisme impliquant des constructions ou aménagements fonciers) ;
- la création d'un fonds de conservation et de régénération forestière financé par les compensations financières issues de la vente de terrains du domaine forestier public, 30% du montant du loyer pour

23 Ces estimations officielles incluent le bois de chauffage utilisé comme moyen de subsistance par les ménages ruraux, touchés à 42 % par le risque de pauvreté (source : Eurostat)

24 Greenpeace ; enquête sur Schweighoffer en 2015-2018

occupation temporaire du domaine forestier public et 50% du montant de l'indemnisation pour les dommages causés aux forêts privées.

La Garde Forestière est l'un des acteurs clé de la mise en œuvre du nouveau Code forestier, ses agents sont employés par le Ministère des Eaux et Forêts et sont désormais dotés de missions de contrôle renforcées et de pouvoirs de police. L'effectif de la Garde Forestière en charge des contrôles est d'environ 600 agents, avec au minimum 40 effectifs par département. De plus, afin de limiter le trafic de bois illégal, la Roumanie s'était déjà équipée en mai 2014 du système SUMAL de traçage des véhicules et des documents enregistrés auprès des autorités par les entreprises d'exploitation du bois, elles-mêmes titulaires d'une attestation délivrée par le ministère de l'environnement pour une durée de 2 ans renouvelable et d'une application mobile qui permet aux citoyens lambda²⁵ de dénoncer des transports de bois qui n'auraient pas été enregistrés²⁶.

La loi 171/2010 révisée en 2017 détaille les sanctions forestières infligées et complète le code forestier qui précise les infractions et la privation de liberté. Elles vont de l'avertissement à l'emprisonnement et inclut des amendes pouvant atteindre 6 372 EUR. En 2015, le premier bilan de ces contrôles recense 34 870 cas de coupes illégales de bois sur 361 068 ha et environ 6,6 M EUR d'amendes délivrés. En 2017, Greenpeace²⁷ fait un nouvel état des lieux de la situation, 17 661,49 m³ de bois aurait été récoltés illégalement et plus de 9 M EUR d'amendes aurait été distribuées par les forces de l'ordre. Au cours du premier semestre de 2018, 45 862 contrôles ont été effectués par les gardes forestiers de Romsilva sur les forêts domaniales, 15 623 m³ aurait été coupé illégalement et 2,8 M EUR d'amendes versées²⁸. Les contrôles s'étendent également dans les scieries et chez les transformateurs du bois, notamment en mai 2018 où la direction d'investigation contre les organisations criminelles et terroristes (DIICOT) a mené 23 perquisitions dans les sites d'exploitations de H. Schweighoffer. L'enquête est encore en cours.

c. Conséquences : tensions sur la ressource entre la demande de la population et les entreprises de transformation

En 2016, les modifications du code forestier de 2015 ont introduit des restrictions importantes pour les prélèvements du bois dans les forêts privées. Ainsi entre l'hiver 2015 et l'hiver 2016, l'offre s'est réduite de 3 M m³²⁹ ce qui a affecté les particuliers et les entreprises de transformation du bois. Une compétition fortement inélastique s'est établie et les prix du bois ont augmenté. Ces prix varient en fonction des fournisseurs et des départements, Romsilva proposait en 2017 un prix de 151 RON/m³³⁰ (soit environ 32,8€/m³) tandis que d'autres fournisseurs proposait le mètre cube de bois de chauffage à 450 RON/m³ soit environ 97,8€/m³ (départements de Constanța, Sibiu, Galati, Olt et Prahova)³¹. Or, 45% des ménages roumains ont besoin de cette ressource quotidiennement. En réponse à cette crise, le gouvernement a proposé en 2017 une nouvelle réforme du code forestier modifiant l'article 59. Dorénavant, tout volume de bois issus des propriétés de l'Etat et dont le diamètre est inférieur ou égal à 24 cm doit être vendu selon l'ordre de priorité suivant : premièrement, ce bois sera proposé en vente directe à la population pour répondre à ses besoins quotidiens en bois de chauffage, ensuite ce bois pourra fournir les unités de consommation financées par le budget de l'Etat et enfin ce bois servira pour la consommation des administrateurs du fonds forestier de l'Etat. Grâce à cette mesure, Romsilva s'estime capable de fournir suffisamment de bois pour répondre à 70% du besoin. En revanche, le secteur privé est amputé d'une ressource primaire qui est utilisé pour la confection de panneaux de bois et comme bois à brûler pour produire de l'électricité. Cela menacerait l'activité d'environ 1 800 petites exploitations, 2 800 entreprises de traitement primaires du bois et 500 entreprises de fournitures et meubles en bois³².

²⁵ La société civile est très active contre les coupes illégales et a réussi à mobiliser massivement l'opinion publique roumaine sur ce sujet.

²⁶ <http://www.inspectorulpadurii.ro>

²⁷ [Tăierile ilegale din pădurile României](#), Greenpeace, 2017

²⁸ Ministerul Apelor si Padurilor

²⁹ Rapport Fordaq, Catalin Tobescu, 2017

³⁰ S. Alexandru, [Romsilva pune \[...\] 151 lei/mc](#), Capital, nov 2017 / Romsilva, [Lista preturilor pentru vanzarea de lemn de foc pentru populatie](#)

³¹ [Pretul lemnelor de foc](#), Agointeligenta, sept. 2017

³² Interview de Catalin Tobescu

3. Evolution des imports et des exports de bois

En 2016, les importations de bois rond et de bois de chauffage en Roumanie étaient de 2,4 M m³ dont 0,6 M m³ de bois de chauffage* et 1,8 M m³ de bois rond industriel. Par rapport à 2008, ces importations ont augmenté de 91% dont une hausse de 99% pour le bois de chauffage et de 66% pour le bois industriel. Dès lors, les entreprises ont augmenté leurs importations en bois de l'étranger pour compléter leurs stocks de matière première. Celles-ci proviennent à 96% des pays hors-UE avec l'Ukraine comme premier fournisseur, et dans l'Union européenne de la Slovaquie³³ et la Hongrie sont des fournisseurs importants.

A l'inverse, les exportations de bois rond ont diminué de 63% par rapport à 2009 pour atteindre un total de 0,16 M m³ en 2016, dont 0,07 M m³ pour le bois de chauffage³⁴ et 0,08 M m³ pour le bois industriel. Cette décroissance n'a pas été linéaire, elle a enregistré deux maximum d'exportation, en 2011 et en 2013 avec respectivement 0,83 M m³ et 0,77 M m³ de bois ronds exportés. La Roumanie est une importatrice de bois ronds, principalement en provenance d'Ukraine³⁵. De son côté, l'Ukraine restreint ses exportations de bois, en 2015 elle interdisait l'exportation de bois brut vers l'UE hors bois de chauffage et bois de pins, en 2017 elle interdit l'exportation de grumes de pins et elle projette d'interdire l'exportation de bois de chauffage. Ces restrictions semblent avoir été au moins pour partie contournées (surcoupe des bois puis collage) mais elles représentent une menace importante sur l'approvisionnement du secteur de la transformation en Roumanie. En effet, la Roumanie est une exportatrice nette de produits issus de la transformation du bois, principalement des plaquettes de bois. En 2016, ses exportations s'élevaient à 2,6 M m³ pour les panneaux de bois et 2 M m³ pour les produits issus du sciage contre des importations de 0,07 M m³ pour les panneaux de bois et 0,03 M m³ pour les produits de sciages pour un total de plus de 267 M EUR.³⁶

D'après l'Institut National Statistiques et l'Association des Producteurs de Meubles Roumains, les exportations de meubles représentaient 2,2 Mds EUR et les importations 662 M EUR. Parmi les produits échangés il y a les « chaises transformables », les « Autres mobiliers de bois » et les « Sommiers »³⁷. Les « chaises transformables » représentent 66% des exportations, tandis que les « autres mobiliers en bois » représentent 56% des importations. Les principaux clients de la Roumanie sont européens : arrivent en tête l'Allemagne avec 18% des exportations en 2017, la France (14,5%), l'Italie (11%) puis la République Tchèque, les Pays-Bas et le Grande Bretagne. Concernant les pays hors Europe, on retrouve les Emirats Arabes Unis avec 21,1 M EUR d'exports et l'Arabie Saoudite avec 18 M EUR.

Enfin, les principaux fournisseurs de mobiliers en Roumanie sont la Pologne avec 177,5 M EUR en 2017, l'Italie (70 M EUR), la Chine (62 M EUR), l'Allemagne (61 M EUR) et la Turquie (47 MEUR).

A noter que la Roumanie a mis en place une législation qui privilégie la transformation supérieure du bois pour restreindre les exportations de faible valeur ajoutée.

³³ Augmentation attendue en 2018/2019 suite à des attaques sanitaires en Slovaquie qui va augmenter les coupes.

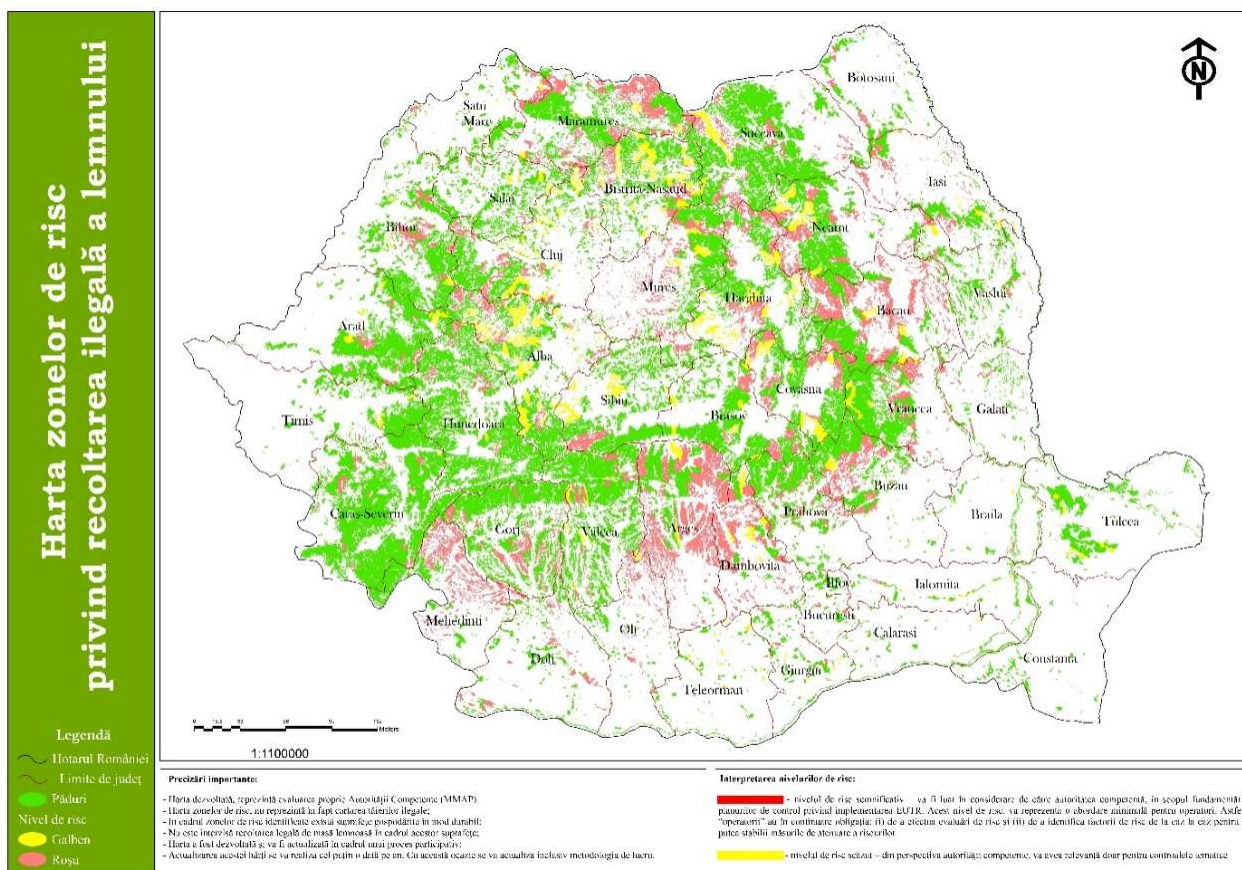
³⁴ D'après l'INS et l'APMR, en 2017, les exportations de bois de chauffage et de charbon de bois se chiffraient à 47,2 M EUR dont 43,4 M EUR de bois de chauffage, un chiffre en baisse de 20% par rapport à 2016. Les importations atteignaient 31,3 M EUR soit une augmentation de 45% par rapport à 2016. Cette augmentation est le reflet des limitations de prélèvements que connaît la Roumanie ces dernières années.

³⁵ **Forest Products**, FAO Statistics, 2016 / INS / EUROSTAT

³⁶ **Forest Products**, FAO Statistics, 2016

³⁷ « Chaises transformables » : 94010000, « Autres mobilier de bois » : 94030000 et « Sommiers » : 94040000

1) Cartes des zones à risque de déforestation et des surfaces forestières par judets



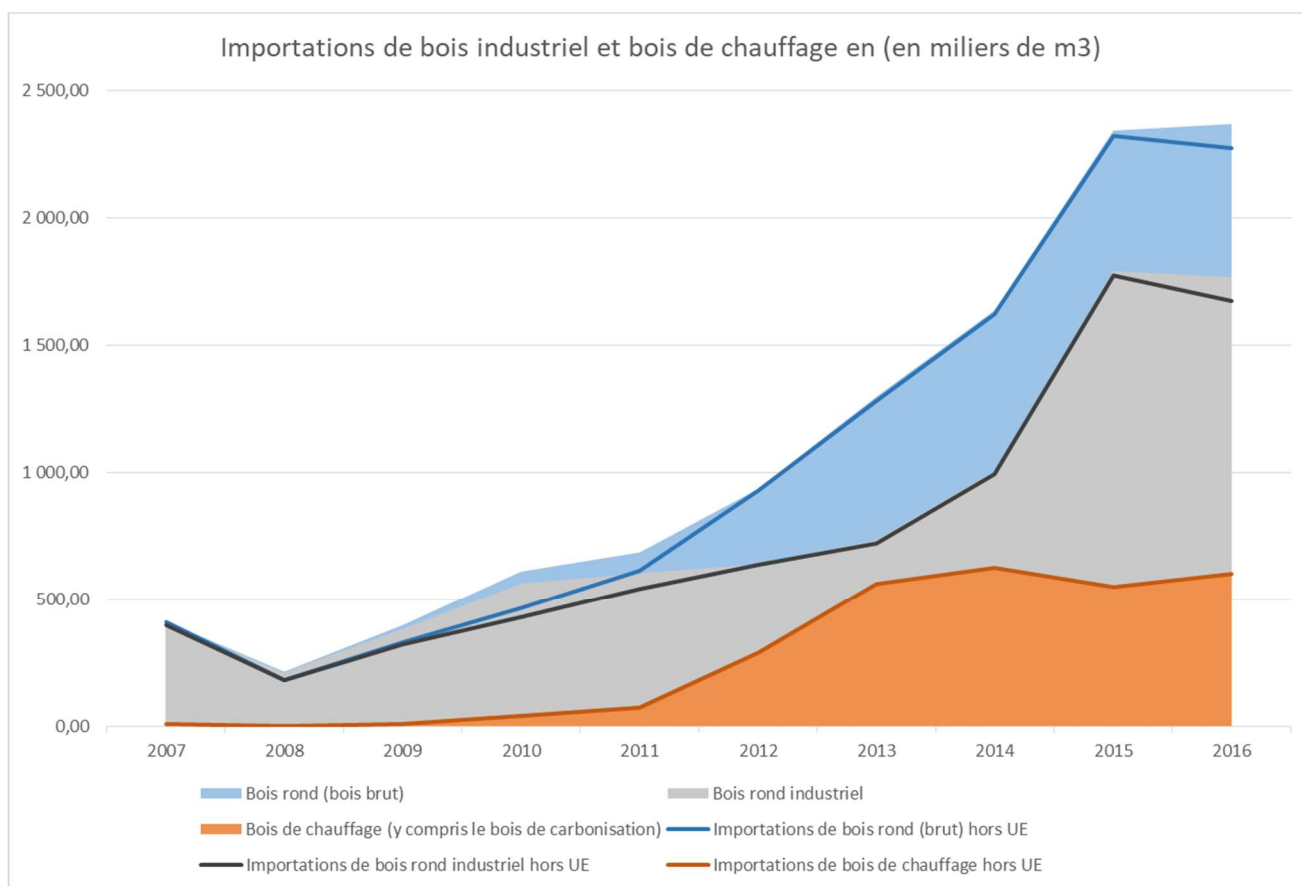
Source : [WWF](http://www.wwf.ro)

Figura 2. Suprafața fondului forestier, pe județe la sfârșitul anului 2017



Source : *INS - statistica activităților din silvicultură în anul 2017*

2) Importations de bois rond (bois de chauffage et bois industriel) d'Europe et hors Europe



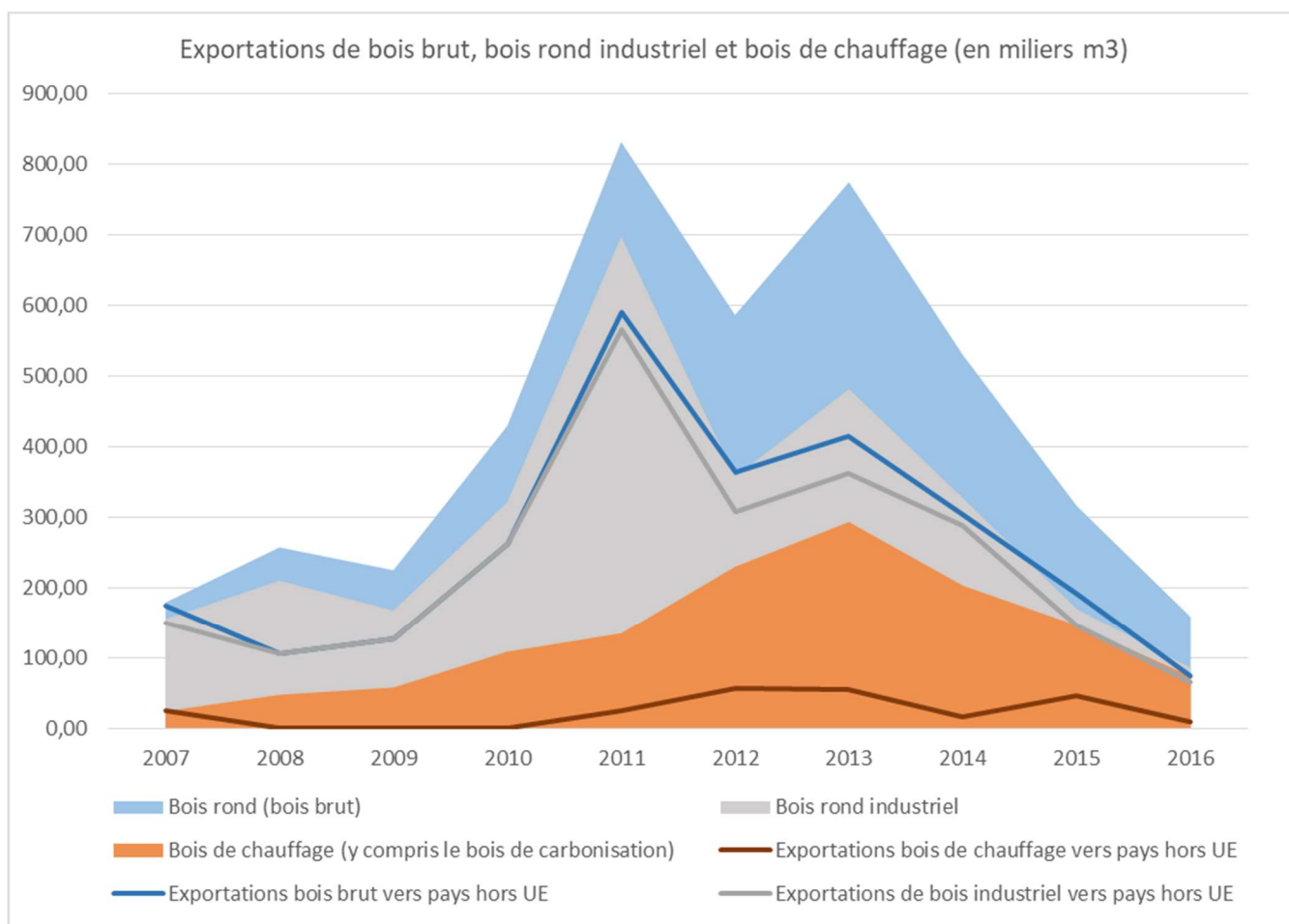
Source : Eurostat

IMPORTATIONS

Milliers EUR	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Bois rond (bois brut)	24 820,88	13 768,06	20 855,42	32 768,65	38 570,06	52 092,19	62 026,80		115 121,10	123 968,78
Importations de pays hors UE	24 421,64	11 258,95	16 041,65	24 294,92	34 921,32	50 424,39	57 434,26		110 231,67	113 324,58
=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=
Bois de chauffage (y compris le bois de cart)	532,32	162,84	497,45	1 209,97	2 419,87	8 915,36	16 889,80		12 110,10	14 996,67
Importations de pays hors UE	532,32	14,53	193,38	801,33	2 099,54	8 471,63	16 456,86		12 049,79	14 958,99
+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Bois rond industriel	24 288,56	13 605,22	20 357,97	31 558,68	36 150,18	43 176,83	45 137,00		103 011,00	108 972,10
Importations de pays hors UE	23 889,32	11 244,42	15 848,28	23 493,59	32 821,77	41 952,76	40 977,39		98 181,88	98 365,59
+ Bois rond industriel - conifères	19 893,92	9 357,87	14 937,46	25 227,38	30 918,84	39 258,41	38 957,90		92 104,85	95 072,69
Importations de pays hors UE	19 893,92	8 326,16	12 432,28	19 213,38	29 014,64	39 130,48	37 553,78		91 253,59	92 251,60
+ Bois rond industriel - feuillus	4 394,63	4 247,35	5 420,51	6 331,30	5 231,34	3 918,42	6 179,10		10 906,15	13 899,42
Importations de pays hors UE	3 995,39	2 918,26	3 416,00	4 280,20	3 807,13	2 822,28	3 423,61		6 928,30	6 113,99
milliers m3										
Bois rond (bois brut)	411,05	214,89	397,85	611,07	686,45	935,65	1 299,03	1 638,68	2 344,40	2 370,72
Importations de bois rond (brut) hors UE	410,00	182,10	330,35	467,28	614,66	929,55	1 283,42	1 621,38	2 322,84	2 277,08
=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=
Bois de chauffage (y compris le bois de cart)	11,00	3,19	14,41	47,58	81,45	295,81	563,46	631,03	551,96	601,49
Importations de bois de chauffage hors UE	11,00	0,63	9,37	39,49	74,66	291,15	560,58	627,65	549,82	601,14
+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Bois rond industriel	400,05	211,70	383,44	563,48	605,00	639,84	735,56	1 007,65	1 792,44	1 769,23
Importations de bois rond industriel hors UE	399,00	181,47	320,98	427,79	540,00	638,40	722,84	993,73	1 773,02	1 675,95
+ Bois rond industriel - conifères	389,05	192,50	364,29	542,40	555,23	622,31	667,17	917,01	1 643,65	1 616,79
Importations de pays hors UE	389,00	176,20	308,87	411,10	522,48	621,55	659,45	914,00	1 640,82	1 558,13
+ Bois rond industriel - feuillus	11,00	19,20	19,15	21,08	49,77	17,53	68,39	90,65	148,79	152,44
Importations de pays hors UE	10,00	5,27	12,11	16,69	17,52	16,85	63,39	79,74	132,20	117,82

Source : Eurostat

3) Exportations de bois rond (bois de chauffage et bois industriel) d'Europe et hors d'Europe



Source : Eurostat

EXPORTATIONS

Milliers d'euros	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Bois rond (bois brut)	18 186,07	22 960,87	14 874,46	30 658,49	60 878,29	43 359,46	66 863,04	46 371,18	29 292,59	13 821,04
Exportations vers pays hors UE	18 124,86	9 921,66	8 956,36	21 245,80	48 013,64	29 836,22	45 866,83	33 231,25	20 507,97	7 962,84
=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=
de chauffage (y compris le bois de carbonis	1 445,15	1 681,61	1 828,15	4 145,83	5 691,95	11 169,98	13 683,31	9 712,19	7 577,40	3 237,99
Exportations vers pays hors UE	1 444,87	2,88	1,04	0,50	1 284,58	2 575,13	2 547,27	968,79	2 626,27	526,70
+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Bois rond industriel	16 740,92	21 279,26	13 046,32	26 512,67	55 186,34	32 189,47	53 179,73	36 659,00	21 715,19	10 583,05
Exportations vers pays hors UE	16 680,00	9 918,78	8 955,33	21 245,30	46 729,06	27 261,09	43 319,56	32 262,45	17 881,70	7 436,14
=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=
+ Bois rond industriel - conifères	1 426,86	4 613,24	2 640,47	12 109,64	28 495,36	14 415,08	33 765,66	21 043,55	7 426,68	3 005,14
Exportations vers pays hors UE	1 426,86	1 939,58	2 150,12	11 198,37	24 448,66	12 210,60	32 378,51	20 546,83	6 979,33	2 693,79
+ Bois rond industriel - feuillus	15 314,06	16 666,02	10 405,84	14 403,03	26 690,98	17 774,39	19 414,07	15 615,44	14 288,51	7 577,92
Exportations vers pays hors UE	15 253,14	7 979,20	6 805,20	10 046,93	22 280,40	15 050,49	10 941,05	11 715,63	10 902,37	4 742,35

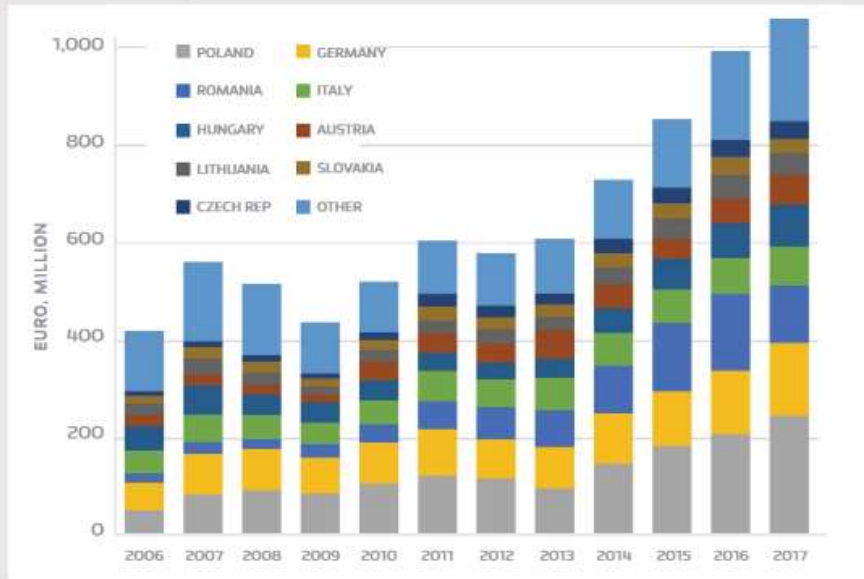
Mille mètres cubes	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Bois rond (bois brut)	179,00	257,05	224,72	429,27	831,85	586,53	774,63	529,73	315,77	158,09
Exportations bois brut vers pays hors UE	174,00	104,79	126,95	261,73	589,92	363,76	415,30	303,44	190,88	73,66
=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=
de chauffage (y compris le bois de carbonis	24,00	47,19	57,42	108,22	134,31	229,62	293,15	202,92	146,11	73,13
ortations bois de chauffage vers pays hors	24,00	0,06	0,03	0,01	24,23	55,98	53,69	15,90	45,32	8,36
+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Bois rond industriel	155,00	209,86	167,30	321,06	697,54	356,90	481,48	326,81	169,66	84,96
ortations de bois industriel vers pays hors	150,00	104,73	126,92	261,71	565,69	307,78	361,61	287,54	145,56	65,31
=	=	=	=	=	=	=	=	=	=	=
+ Bois rond industriel - conifères	18,00	77,90	42,24	151,17	403,23	176,88	373,05	214,48	73,17	27,97
Exportations vers pays hors UE	16,00	31,20	34,93	142,40	324,61	131,18	270,27	207,08	70,55	26,63
+ Bois rond industriel - feuillus	137,00	131,96	125,06	169,89	294,31	180,03	108,43	112,33	96,49	57,00
Exportations vers pays hors UE	134,00	73,53	91,99	119,32	241,08	176,60	91,35	80,46	75,01	38,67

Source : Eurostat

4) Importations de bois l'Ukraine vers l'UE dont Roumanie

FIGURE 4a

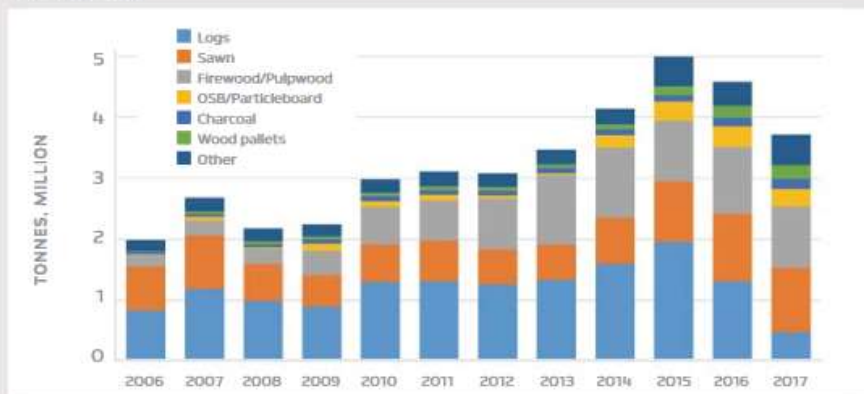
EU timber and wood product imports from Ukraine, 2006-2017, by value and destination)



Source: Eurostat, data for timber, pulp, paper and wood furniture

FIGURE 4b:

EU timber and wood product imports from Ukraine, 2006 - 2017, by weight and product



Source: Eurostat, data for timber, pulp, paper and wood furniture

Source : Earthsight / Eurostat

5) Données générales

	Roumanie
Surfaces couvertes par la forêt (en ha)	7,05 M dont 6,5 M ha de Fonds Forestier National (2017)
Part de la surface totale du pays (en %)	27 %
Taux de régénération artificielle du fonds forestier (en %)	7,8 m3/ha
Part du domaine public forestier (en %)	64,5 % (2018)
Part du domaine privé forestier (en %)	35,5 % (2018)
Volume de bois récolté (en m ³)	18,3 M (2017)
Volume des ventes déclarées de bois sur pied des forêts publiques (en m ³)	7,55 M (2017 ³⁸)
Part du bois rond exporté (en %)	0,3M m3 soit 1,7% (2017)
Estimations du volume des coupes illégales de bois (en % de la production de masse de bois réalisée au niveau national)	<p>Différentes sources : Entre 19% et 54 % (en 2013)³⁹ soit, selon le calcul proposé par l'inventaire forestier, entre 11% et 55%, donc entre 1 M et 6 M m3 par an, chaque année de la période 2012-2016. Les chiffres officiels selon le Ministère : - 0,4 M m3 en 2017⁴⁰ - Ou encore 0,203 m3⁴¹ en 2017</p>
Chiffre d'affaires estimé du secteur du bois (exploitation et transformation) en EUR	5 Mds (2016)
Part du secteur du bois dans le PIB total (en %)	3,5 % (2016)
Nombre d'entreprises travaillant dans le secteur d'activité du bois ⁴²	<ul style="list-style-type: none"> - sylviculture et gestion forestière : 1359, 24262 employés ; - exploitation forestière : 2905, 14634 employés ; - transformation primaire du bois : 6372, 52301 employés (dont scieries : 3412, 29287 employés) ; - industrie du meuble : 4166, 63035 employés ; <p>Total : 14 802 entreprises, 154 232 employés (2015)</p>
Nombre d'emplois déclarés dans le secteur du bois	126 000 (2016)

³⁸ <http://apepaduri.gov.ro/wp-content/uploads/2014/07/Starea-pădurilor-în-anul-2017.pdf>

³⁹ Rapport du Conseil de la Concurrence, p. 28

⁴⁰ <http://apepaduri.gov.ro/wp-content/uploads/2018/01/Raport-activitate-ministru-Doina-Pana.pdf>

⁴¹ <http://apepaduri.gov.ro/wp-content/uploads/2014/07/Starea-pădurilor-în-anul-2017.pdf>

⁴² Rapport du Conseil de la Concurrence